

Service Interrégional des  
Concours



Filière  
culturelle

## Rapport de la Présidente du jury

# EXAMEN PROFESSIONNEL D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

## PROMOTION INTERNE

### Session 2014

L'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'assistant territorial de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe, issu de la réforme des cadres d'emplois de catégorie B (nouvel espace statutaire) est organisé pour la première fois par le Service Interrégional des Concours, pour les collectivités et établissements publics du Grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Basse Normandie et Haute Normandie).

#### I. EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE AU GRADE D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

##### A. Calendrier

Période d'inscription	Du 18 février au 20 mars 2014
Période de retrait des dossiers	Du 18 février au 12 mars 2014
Date limite de retour des dossiers	Le 20 mars 2014
Epreuve écrite	Le 21 mai 2014
Réunion d'admissibilité	Le 26 juin 2014
Épreuve orale d'admission	Les 9 et 10 septembre 2014
Réunion du jury d'admission	Le 11 septembre 2014
Publication des résultats	Le 12 septembre 2014

## B. Inscriptions

99 candidats ont retiré un dossier d'inscription (tous par télé-procédure via Internet).

Parmi ces 99 candidats, 74 ont retourné leur dossier dans les délais. Aucun dossier n'a été reçu hors délai.

Pour information, il n'y a eu aucune pré-inscription dans la spécialité documentation, il n'y a donc aucun candidat à concourir dans cette spécialité.

Sur ces 74 candidats inscrits, **21 candidats non pas été admis à concourir** (12 candidats ne remplissaient pas la condition de grade exigé, 5 candidats ne remplissaient pas la condition d'ancienneté de services publics et 4 candidats ne remplissaient ni la condition de grade, ni la condition d'ancienneté) et **1 candidat a souhaité annuler son inscription**.

Au total, **52 candidats ont donc été admis à concourir** et convoqués à l'épreuve écrite d'admissibilité organisée le mercredi 21 mai 2014 (38 femmes et 14 hommes).

## II. CANDIDATS

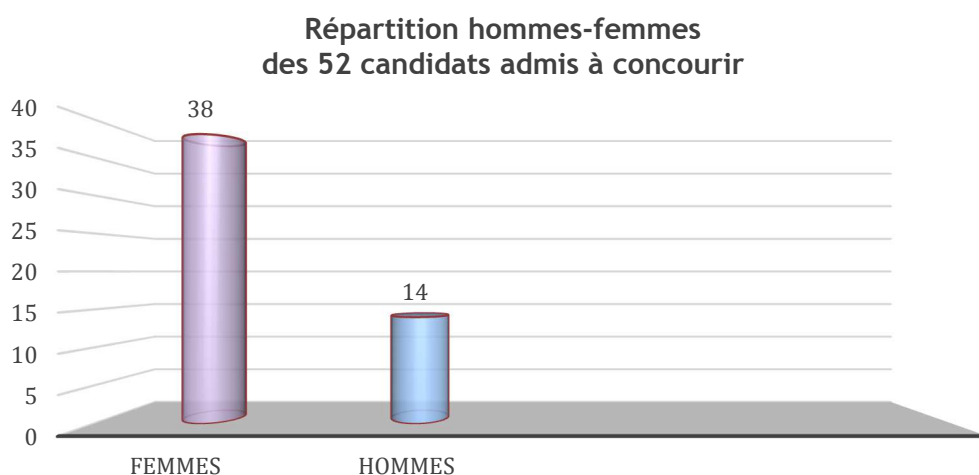
### A. Origine géographique

RÉGION D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS À CONCOURIR	
	Effectifs	TOTAL
Bretagne	16	<b>51 candidats</b> soit plus de 98 % des convoqués sont domiciliés dans le Grand Ouest
Pays de la Loire	16	
Basse Normandie	10	
Haute Normandie	9	
Hors Grand Ouest	1	

Les 52 candidats convoqués proviennent de 12 départements différents et seulement 1 candidat est domicilié hors Grand Ouest.

### B. Répartition hommes-femmes

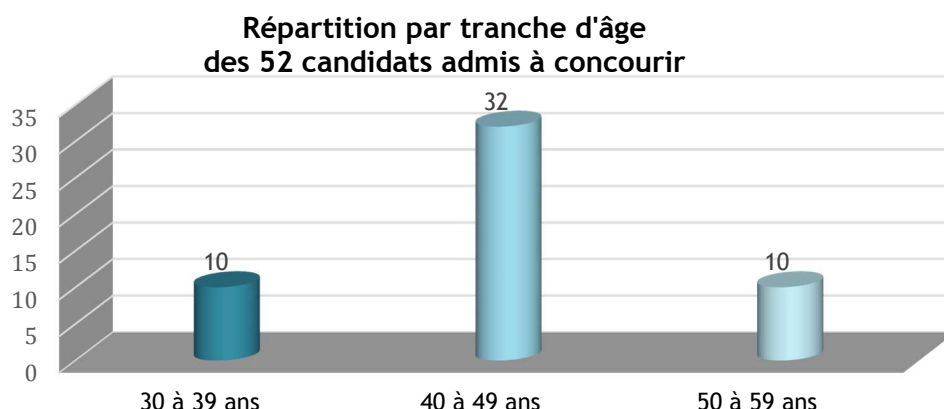
Les femmes représentent la grande majorité (73%) des admis à concourir.



### C. Tranches d'âge

L'âge moyen des admis à concourir est de 44 ans.

L'âge minimum des candidats est de 35 ans et l'âge maximum est de 58 ans.



## III. ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

### A. Déroulement

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le mercredi 21 mai 2014 au parc des expositions de Vitré (35). Sur les 52 candidats convoqués, 40 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 23,07%.

Spécialité	Nombre de candidats convoqués	Nombre de candidats présents aux épreuves écrites
Bibliothèque	46	35
Archives	3	3
Musée	3	2
Total	52	40

### B. Nature de l'épreuve et analyse des résultats

La note de cadrage des épreuves écrites ainsi que les sujets complets sont en ligne sur le site du CDG35, [www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr), rubrique « passer un concours ». Les sujets ne comportent pas d'indication de correction.

Dans le but d'une harmonisation des sujets et d'une mutualisation des moyens, les CIG Petite Couronne et Grande Couronne étaient pilotes pour la conception des sujets, suivant les spécialités. Madame CAUCHY, Présidente du jury commun aux 2 examens d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe (promotion interne et avancement de grade), a participé à la réunion de choix des sujets qui s'est déroulée à Paris le 24 mars 2014.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction.

Au total, 8 correcteurs ont participé à la correction des copies de cet examen.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat. Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission, les candidats déclarés admissibles par le jury.

Les épreuves d'admissibilité consistent en :

1/ **La rédaction d'une note**, à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité dans laquelle le candidat se présente (durée : 3 h 00 ; coefficient 2)

2/ **Un questionnaire de 3 à 5 questions** destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie au moment de l'inscription (durée : 3 h 00 ; coefficient 1)

## 1) Epreuve de rédaction d'une note

Les sujets de cette épreuve, communs aux deux examens organisés simultanément (promotion interne et avancement de grade), étaient pour la session 2014, par spécialité :

### Spécialité Bibliothèque

« Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques à la médiathèque de Cultureville. Votre directeur souhaite acheter des livres numériques et les mettre à disposition des lecteurs. A l'aide des documents joints, vous rédigerez une note sur le livre numérique en bibliothèque-médiathèque. »

**Dossier comportant 10 documents (21 pages au total)**

La moyenne des copies est de 8,91 / 20.

Sur les 35 candidats présents à cette épreuve, 12 seulement ont obtenu une note > ou = 10.

#### Observations des correcteurs sur le sujet :

Le sujet est d'actualité, intéressant à traiter et sans difficulté particulière.

### Spécialité Archives

« Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe dans la commune de Cultureville. Dans votre service des archives, la capacité de stockage des magasins est atteinte. Votre directeur vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, une note sur l'organisation du stockage des archives courantes, intermédiaires et définitives dans une collectivité. »

**Dossier comportant 11 documents (26 pages au total)**

La moyenne des copies est de 7.50 / 20.

Les 3 candidats présents à cette épreuve ont obtenu une note inférieure à 10.

#### Observations des correcteurs sur le sujet :

Le sujet, bien formulé, est de difficulté moyenne.

La construction du dossier, et notamment l'ordre des différents documents, permet facilement de dégager un plan.

### Spécialité Musée

« Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe au sein de la commune de Cultureville.

Le directeur du musée souhaite renforcer la sûreté de l'établissement qui a connu un important vol le mois dernier. Il vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, une note sur la sécurisation des œuvres dans les musées. »

**Dossier comportant 10 documents (24 pages au total)**

La moyenne des copies est de 10 / 20.

Sur les 2 candidats présents à cette épreuve, 1 seul a obtenu une note > 10.

#### Observations des correcteurs sur le sujet :

Pas d'observation particulière.

### Spécialité Documentation

« Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques au service documentation de la commune de Cultureville. A la demande de l'élu en charge de votre secteur, votre directeur vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note présentant le web sémantique.

**Dossier comportant 12 documents (23 pages au total)**

Pour rappel, aucun candidat à l'examen n'était inscrit dans cette dernière spécialité.

### Les résultats de l'épreuve de note par spécialité

Spécialité	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la + haute	Note la + basse	Nombre de 0	Nombre notes éliminatoires
Bibliothèque	35	8.91	13.00	6.00	0	0
Archives	3	7.50	08.00	7.00	0	0
Musée	2	10.00	10.50	9.50	0	0

#### 1) Epreuve de questionnaire de 3 à 5 questions

Les sujets de cette épreuve de questionnaire étaient les suivants, par spécialité :

##### Spécialité Bibliothèque

Les candidats devaient répondre aux 4 questions suivantes :

Question 1 (8 points)

*Promouvoir les collections en bibliothèques-médiathèques : quels objectifs, quels moyens ?*

Question 2 (4 points)

*Réseaux sociaux et bibliothèques : enjeux et limites.*

Question 3 (4 points)

*Quel est le rôle de la BNF en matière d'information bibliographique et numérique ?*

Question 4 (4 points)

*Qu'attendre d'un règlement intérieur destiné aux usagers ?*

La moyenne des copies est de 8.72 / 20.

Sur les 35 candidats présents à cette épreuve, 14 seulement ont obtenu une note > ou = à 10 / 20 et 4 candidats ont obtenu une note éliminatoire (note < à 5/20).

##### Observations des correcteurs sur le sujet :

Les réponses des candidats étaient parfois éloignées de ce qui était attendu pour ces questions.

##### Spécialité Archives

Les candidats devaient répondre aux 4 questions suivantes :

Question 1 (8 points)

*Les archives de l'intercommunalité ont aujourd'hui toute leur place dans le réseau territorial : rappelez leur statut et leurs modes de gestion.*

Question 2 (4 points)

*Suite aux élections municipales, les responsables des services d'archives communales doivent établir un récolement réglementaire des fonds conservés.*

*Expliquez en quoi consiste ce récolement, quelle est son utilité et dans quelles autres circonstances il doit être établi.*

Question 3 (4 points)

*Plusieurs normes internationales sont utilisées actuellement pour la description archivistique et l'élaboration des instruments de recherche. Expliquez la spécificité de chacune d'elles.*

Question 4 (4 points)

*La réutilisation des informations publiques.*

La moyenne générale des copies est de 4.92 / 20.

Sur les 3 candidats présents à cette épreuve, aucun n'a obtenu la moyenne et 2 ont obtenu une note éliminatoire.

##### Observations des correcteurs sur le sujet :

L'épreuve était d'un bon niveau, avec certaines questions pointues.

Elles étaient cependant clairement énoncées et ne prêtaient pas à confusion.

Les connaissances des candidats restent insuffisantes.

## Spécialité Musée

Les candidats devaient répondre aux 4 questions suivantes :

Question 1 (8 points)

*Quelles formes peut prendre la médiation culturelle dans les musées ?*

Question 2 (4 points)

*Qu'entend-on par « patrimoine culturel immatériel » ?*

Question 3 (4 points)

*Quelles règles particulières s'appliquent à un ERP ?*

Question 4 (4 points)

*Qu'est-ce que la conservation préventive ?*

La moyenne générale des copies est de 12.25 / 20.

Les 2 candidats présents à l'épreuve écrite ont obtenu une note supérieure à 10.

### Observations des correcteurs sur le sujet :

Le sujet était technique, clair, et bien formulé. Il a été globalement bien compris par les 2 candidats.

## Spécialité Documentation

Les candidats devaient répondre aux 4 questions suivantes :

Question 1 (8 points)

*Droits d'auteur et diffusion de l'information.*

Question 2 (4 points)

*Qu'est-ce que l'indexation ? A quoi sert-elle ? Quelles pratiques aujourd'hui ?*

Question 3 (4 points)

*Qu'est-ce qu'un panorama de presse ? Quelles formes peut-il prendre ?*

Question 4 (4 points)

*Sur quels critères définir une politique d'acquisition des ressources ?*

Pour rappel, aucun candidat à l'examen n'était inscrit dans cette dernière spécialité.

### Les résultats de l'épreuve de questionnaire par spécialité

Spécialité	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la + haute	Note la + basse	Nombre de 0	Nombre de notes éliminatoires
Bibliothèque	35	8,72	15,00	3	0	4
Archives	3	4,92	8,00	2	0	2
Musée	2	12,25	13,00	11.50	0	0

La période de correction de copies pour ces 2 épreuves écrites s'est déroulée du 24 mai au 19 juin 2014, sans problème particulier.

Les copies ont fait l'objet d'une double correction et une harmonisation finale entre les correcteurs leur a permis de déterminer la proposition de note à attribuer à chaque copie.

Rappelons préalablement et succinctement quelques principes de notation :

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction. Il est attribué à chaque copie une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

Tout candidat ne participant pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission, les candidats déclarés admissibles par le jury.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou à l'épreuve d'admission entraîne l'élimination du candidat.

### C. Candidats admissibles

Avant de fixer le seuil d'admissibilité, le jury a pour mission de prendre connaissance, le cas échéant, des ruptures potentielles d'anonymat et des consignes n'ayant pas été respectées par certains candidats.

Dans le cas précis de cet examen, aucun signe distinctif n'a été signalé par les correcteurs des deux épreuves écrites.

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe le seuil d'admissibilité comme suit :

Spécialité	Bibliothèque	Archives	Musée
Nombre de présents	35	3	2
Meilleure moyenne / 20	12,42	8,00	11,33
Nombre de candidats avec une note $\geq 10$	12	0	2
Seuil	9 / 20		
Nombre de candidats admissibles	17	0	2

## IV. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Seuls les candidats déclarés admissibles par le jury ont été convoqués à l'épreuve orale d'admission.

### A. Déroulement de l'épreuve orale d'admission et analyse des résultats

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée les 9 et 10 septembre 2014 au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard.

Le libellé réglementaire de l'épreuve est le suivant :

« *Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle et comportant des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois* » - (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

Tous les candidats convoqués étaient présents.

Ainsi, 19 candidats ont été auditionnés par le jury plénier. Une réunion de coordination a eu lieu le 9 septembre avant le début des entretiens.

Aucun incident particulier n'a été signalé lors du déroulement des épreuves.

Les résultats de l'épreuve orale d'admission

Spécialité	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la + haute	Note la + basse	Nombre de 0	Nombre de notes éliminatoires
Bibliothèque	17	13,12	18,00	8,00	0	0
Musée	2	15,00	18,00	12,00	0	0

## B. Candidats admis

Après avoir examiné les résultats, et à l'unanimité des membres présents, le jury fixe le seuil d'admission comme suit :

Examen professionnel d'assistant territorial de conservation principal de 2ème classe Promotion interne		
Nombre de candidats convoqués	19	
Nombre de présents	19	
Meilleure moyenne / 20	14,25	
Nombre de candidats ayant une note $\geq 10$	17	
Décision du jury	Seuil	Nombre de candidats admis
	10 / 20	17

## C. Préparation aux épreuves

En ce qui concerne la préparation à l'examen, parmi les 17 candidats admis :

- 64,7 % ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves
- 23,5 % ont déclaré avoir suivi une formation de préparation aux épreuves via le CNFPT
- 11,8 % n'ont pas renseigné d'information concernant la préparation aux épreuves.

Nombre de candidats par type de préparation aux épreuves

